

Lettre du Royaume-Uni pour la France en juin 1840

Franck Treviso

" PIÈCE DU MOIS " DU 9 SEPTEMBRE 2023

En 1840, période de l'introduction du timbre et des entiers Mulready, l'envoi de lettres du Royaume-Uni pour la France est régi par la convention France/Royaume-Uni du 30 mars 1836 applicable le 15 juillet 1836.

Les lettres entre les deux pays peuvent être échangées, affranchies ou non affranchies.

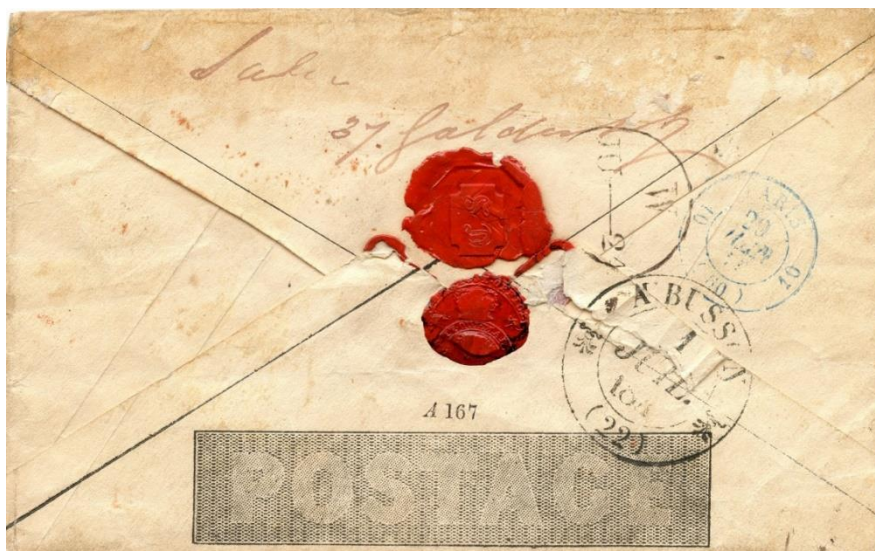
Le paiement partiel n'est pas autorisé.

Le tarif au départ de Londres est de 10 pence par ¼ d'once, jusqu'au bureau d'entrée de Calais.



Enveloppe Mulready d'une valeur d'un penny alors que le tarif pour la France est de 10 pence.

Oblitération Croix de Malte + INSUFFICIENTLY STAMPED + RETURNED FOR POSTAGE + 10 manuscrit (total de l'affranchissement dû) + DETAINED FOR POSTAGE + N° de la lettre en instance au G.P.O.



Après affranchissement, timbre à date de Londres du 27 juin 1840, + 10 manuscrit de port payé + P.F. (payé jusqu'à la frontière), entrée en France par Calais + taxe manuscrite 13 pour le trajet de Calais à Aubusson pour une lettre jusqu'à 7 ½ grammes selon le tarif de la convention de 1836.